

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 25 JUIN 2010**

Date d'envoi de la convocation : 15/06/10

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 45  
Nombre de votants : 54

Exprimés : Pour : 54 – Contre : 0  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 25 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, GINET Patrick, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

**Ont donné procurations :** Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BRISSET Franck à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur FEUARDENT Serge à Madame LENER Martine, Monsieur LESEIGNEUR Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur DENIAUX Johann à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard.

**Absents-Excusés :** Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, BRIX Henri, CHANTELOUP Denis, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, LAJOIE Gilbert, LARONCHE Emmanuel.

**N° 2010 – 049**

**OBJET : Electrification rurale – Aides du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (F.A.C.E.) – Tranche A/B, Tranche C et Tranche S 2010**

**Exposé**

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (S.D.E.M.) propose à la Communauté de Communes des Pieux, pour la réalisation du programme de travaux d'Electrification Rurale 2010, les financements aidés suivants :

<b>PROGRAMME FACE – TRANCHE A/B 2010 (RENFORCEMENTS)</b>	
Pour un montant de travaux de	440 000,00 €
Participation de la Communauté de Communes 18,61 %	81 884,00 €

<b>PROGRAMME – TRANCHE S 2010</b>	
Pour un montant de travaux de	65 000,00 €
Participation de la Communauté de Communes 18,61 %	12 096,50 €

<b>PROGRAMME FACE – TRANCHE C 2010 (EFFACEMENTS)</b>	
Pour un montant de travaux de	30 000,00 €
Participation de la Communauté de Communes 18,61 %	5 583,00 €

Il est donc proposé d'engager un programme de travaux de 535 000 € pour une participation de la Communauté de Communes des Pieux de 99 563,50 €.

### Délibération

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention partenariale signée le 29 mars 2006 en vertu de la délibération communautaire n° 2005-106 du 9 décembre 2005,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1** : participe à un programme de travaux de renforcement, de remplacement et d'effacement de réseaux basse tension, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010 – article 204158 (subvention d'équipement aux autres groupements des collectivités) aux conditions suivantes :

- **PROGRAMME FACE – TRANCHE A/B 2010 :**  
d'un montant de.....440 000,00 €  
participation de la Communauté de Communes 18,61 % : 81 884,00 €
- **PROGRAMME FACE – TRANCHE S 2010 :**  
d'un montant de..... 65 000,00 €  
participation de la Communauté de Communes 18,61 % : 12 096,50 €
- **PROGRAMME FACE – TRANCHE C 2010 :**  
d'un montant de..... 30 000,00 €  
participation de la Communauté de Communes 18,61 % : 5 583,00 €

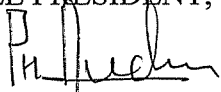
**ARTICLE 2 :** autorise le Président ou le Vice-président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 :** dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

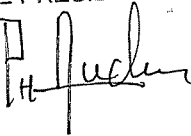
**ARTICLE 4 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 09/07/2010  
et publication ~~ou notification~~  
du : 30/06/2010



LE PRESIDENT,  
  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT  
  
Philippe AUCHER